BILAN DE COMPÉTENCES SANTÉ ET TRAVAIL

Proposé par des experts en sante et travail

VALEOWORK
EXPERT SANTÉ ET TRAVAIL

MON COMPTE FORMATION

VALEOWORK A LA CERTIFICATION QUALIOPI N° : 2103071.1 - N° de formateur : 76341074634 - SIRET : 87823794000027

COMMENT ?

Le bilan de compétences de VALEOWORK se divise en 3 phases * :

01 Une phase préliminaire a pour objet de :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

02 Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience....

03 Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Nos intervenants en bilan de compétences Nos consultants coachs professionnels seront amenés à utiliser divers outils et méthodes pour vous accompagner dans vos objectifs.

Cadre réglementaire du bilan de compétences (Articles L. 6313-1, L. 6313-10 et R. 6322-32 à R. 6322-50 du Code du Travail)

Définition et objectifs Un bilan de compétences doit permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

L'accompagnement Co-résilience permet d'établir un bilan personnel, professionnel et humain d'un salarié ou d'un demandeur d'emploi dans le but de cerner les potentialités d'évolution, d'identifier des projets de formation, des projets professionnels et de clarifier un plan de carrière.

QUELS OBJECTIFS ?

- Déterminer les potentiels d'évolutions. ☐
- Identifier la nécessité de se former et/ou d'être coaché. ☐
- Clarifier sa carrière professionnelle. ☐
- Envisager une reconversion professionnelle. ☐
- Anticiper une évolution de carrière. ☐
- Envisager une mobilité interne. ☐
- Faire un point sur son parcours professionnel. ☐
- Révéler ses compétences, atouts et qualités personnelles et professionnelles. ☐
- Redéfinir ses priorités au travail. ☐
- Identifier un projet clair et réaliste. ☐
- Retrouver sa motivation et son investissement. ☐
- Concrétiser ses capacités personnelles et comportementales. ☐
- Prendre conscience de nouvelles compétences. ☐
- Reconnaitre ses valeurs, son éthique. ☐
- Identifier son positionnement et se repositionner et/ou reclassement professionnel ☐
- Mieux savoir qui l'on est et ce que l'on souhaite entreprendre. ☐
- Renforcer sa confiance et estime de soi. ☐
- Trouver un équilibre de vie professionnelle et personnelle ☐

POUR QUI

Les salariés du secteur public ou privé. la demande de l'accompagnement peut être initiée par l'entreprise auprès du salarié ou par le salarié lui-même.

Les personnes en arrêt de travail (Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) un salarié peut suivre une formation financée par l'employeur) avec autorisation du médecin.

Dans une démarche personnelle.

QUI SOMMES-NOUS

Nos professionnels de l'accompagnement sont des coachs certifiés qui accompagnent les personnes à se réaliser et à avoir une meilleure connaissance d'elles mêmes pour stimuler le changement et le réussir.

Nos coachs s'appuient sur leur pratique sur des modèles et outils théoriques variés liés aux sciences du management, à la sociologie des organisations, aux dynamiques de groupe, à la psychologie humaniste.

LES ACCOMPAGNEMENTS, MODALITÉS

Le bilan de compétences est de 24 heures, réalisé en présentiel et/ou en visio.
Délais d'accès : Entre 7 et 10 jours pour un financement par le CPF et plus selon l'accord de prise en charge.

Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques mobilisées : méthodes expositives, méthodes participatives, méthodes actives ou découverte, méthodes interrogatives, jeux, exercices, apports.

Modalités d'évaluation : avant la formation : évaluation des besoins sous forme d'un entretien préliminaire individuel. Pendant la formation : questionnaire
« suivi et trajectoire ». En fin de formation : évaluation de satisfaction « à chaud ». Après la formation : questionnaire de suivi à 4 mois.

Accessibilité aux personnes handicapés : nous respectons la loi « pour l'égalité des droits et des chances (loi handicap du 11 février 2005).

Tarifs : 2100 € (non assujetti à la TVA)

07 86 47 20 61
www.valeowork.fr